



LE BUREAU

Gestion des entreprises culturelles

LE DROIT SOCIAL ET LA PAIE DANS LE SPECTACLE VIVANT

deux journées de formation pour maîtriser
l'application du Droit du Travail et les spécificités
de la paie dans le spectacle vivant

PUBLIC Cette formation s'adresse aux administrateurs d'associations et de petites et moyennes entreprises culturelles, compagnies, bureaux de production, qui souhaitent progresser dans la maîtrise de la législation sociale appliquée aux activités du spectacle vivant, pour embaucher et encadrer leurs équipes dans le respect de la législation et en sécurisant leurs pratiques.

Pour ceux également qui souhaitent comprendre les mécanismes de la paie et des cotisations sociales et utiliser de façon pertinente les différents modes de rémunération du personnel artistique et technique.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE A l'issue de cette formation vous aurez identifié le champ légal et social qui régit le travail dans le secteur du spectacle vivant, vous maîtriserez l'utilisation des différents contrats de travail et des outils de la gestion du personnel.

Vous aurez identifié les spécificités du secteur, les obligations de l'employeur, la gestion du temps de travail et les différentes conventions collectives.

Vous aurez compris les différents modes de rémunération et leur impact financier.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE La formation s'articule autour d'éléments théoriques, références à la législation, d'un support pédagogique, de lecture d'exemples de contrats de travail, de cas pratiques.

Le mini groupe favorise les échanges qui illustrent et enrichissent la réflexion entre les participants.

CONTENU La formation abordera les points suivants :

- Introduction sur la spécificité du secteur
- Les différents types de contrat permanents et intermittents
- Les obligations de l'employeur
- La gestion du temps de travail
- Les outils du management et de la gestion RH
- Décryptage des paies et des cotisations sociales
- Les différents modes de rémunération des artistes, techniciens et autre personnel et leur traduction budgétaire des différentes options de rémunération

PRÉ-REQUIS

Être en charge de la gestion du personnel d'une entreprise culturelle, rédiger les contrats de travail et transmettre les demandes de paie à un prestataire.

EFFECTIF

En mini-groupe (de 3 à 5 personnes)

DURÉE

Session de 14 heures sur deux jours :
7h par jour de 10h à 13h et 14h à 18h

LIEU

Onzième Lieu,
91 bis rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris
Au cœur du 11^e arrondissement dans un lieu convivial qui réserve un espace de travail calme pour un petit groupe en formation.
www.onzieme-lieu.com

FORMATRICE CÉCILE LORENZI

Consultante, fondatrice du Bureau, Cécile Lorenzi a occupé des fonctions d'administratrice et responsable des ressources humaines dans différentes structures culturelles et enseigne la gestion financière et sociale depuis une quinzaine d'années dans des centres de formation professionnelle. Son activité de consultante et de prestataire de paie lui permet d'être au fait des problématiques rencontrées par les responsables administratifs et d'étayer ses formations par des exemples concrets, en lien avec la réalité professionnelle.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Coût pédagogique éligible à la prise en charge des OPCA (Afdas, Fifpl, Agefice...)

Date limite de dépôt des dossiers aux OPCA : 1 mois avant la date de début du stage.

Prenez contact avec le Bureau pour votre orientation pédagogique et pour les modalités de votre inscription.

INFORMATION, ORIENTATION, PÉDAGOGIE :
CÉCILE LORENZI

TÉLÉPHONE 01 48 05 98 01

EMAIL CONTACT@LEBUREAUCONSEIL.FR